

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 14 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 8 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M.CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. MARY, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M.BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, M. MARCANGELI, Conseillers Municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. VITALI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SAMPIERI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. LAUDATO	à	M. MARCANGELI

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, M. PARODIN, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, Mme FENOCCHI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 14 Mars 2011

Délibération N°2011 / 36

**Convention Ville d'Ajaccio Météo France pour une assistance annuelle avec  
une production météorologique adaptée pour les besoins de la mairie d'Ajaccio  
via le Site Internet fourni par METEO - FRANCE.**

## **M. le Maire expose à l'Assemblée :**

La convention ci-jointe a pour objet de préciser les conditions techniques et financières suivant lesquelles Météo France met à la disposition de la Mairie d'Ajaccio, différents produits intégrés dans un site Internet dédié ainsi que l'envoi de messages d'alerte.

Les produits présents dans le site extranet dédié sont : Cartes de Vigilance et bulletins de suivi.

- Ensemble des produits de la gamme Prévision de type PréviExpert sur Internet (Atmogrammes sur la totalité des communes de la micro - région d'Ajaccio permettant une prévision à J+4 sur les domaines ville et rivage),
- Observations (pluie température vent) des postes sélectionnés,
- Bulletins départementaux (2A) à 9 jours,
- Assistance d'un prévisionniste par téléphone,
- Produit spécifique sous l'appellation : SUIVI D'ORAGE,
- Produit spécifique sous l'appellation PREVI SURVEILLANCE /échéance 48h / fond de carte 25 km autour Ajaccio avec localisation de points stratégiques.

Ces prestations liées au service du site extranet dédié de Météo France font l'objet d'une tarification forfaitaire d'un montant de 8.800 € HT, soit 10 524,80 € TTC.

Dans le cadre de la présente convention sur 3 ans, la facturation est la suivante :

- \* Mars 2011 – Février 2012 : 5 000 € HT, soit 5 980 € TTC.
- \* Mars 2012 – Février 2013 : 7 000 € HT, soit 8 372 € TTC.
- \* Mars 2013 – Février 2014 : 8 800 € HT, soit 10 524,80 € TTC.

La convention entrera en vigueur en Mars 2011, pour une durée de trois ans, soit jusqu'en février 2014.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'approuver la convention.
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer cette convention.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué et après en avoir délibéré,**

VU, La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,  
VU, La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
VU, La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**APRES AVIS** favorable de la commission municipale compétente en date du 11 mars 2011.

#### **APPROUVE,**

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

La convention ci-jointe entre Météo France et la Commune d'Ajaccio.

**AUTORISE M. le MAIRE,**

A signer la convention.

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au BP 2011 et seront proposés à l'inscription des BP 2012, 2013, 2014.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(Suivent les signatures).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI.**